



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 27 JUILLET 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DESTRUHAUT, M. CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. ESPILONDO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE 08 JUIN 2009 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame GIBAUD-GENTILI rend compte au Conseil des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, le 08 juin 2009, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Attribution d'une subvention de 12 000 Euros en faveur de l'Association pour le droit à l'initiative économique.
- Conventions de mise à disposition provisoire de deux logements sur le site des Abattoirs rue du Lazaret à Anglet.
- Convention de mise à disposition au profit du C.R.O.U.S. de Bordeaux d'un logement situé Domaine de Saint-Crouts à Bayonne.
- Convention de mise à disposition précaire au profit de l'EURL DEVIAUCE d'un local situé 25, Allées Marines / Avenue Dubrocq à Bayonne.
- Déversement des eaux usées d'un établissement à caractère industriel, commercial ou artisanal dans le réseau public d'assainissement. Renouvellement de la convention signée avec la Société LAVOPRATIC à Bayonne.
- Abattements de redevance d'assainissement en faveur de l'IRISH PUB à Bayonne.
- Remises gracieuses de redevance spéciale pour faibles revenus en faveur de six établissements à caractère commercial, artisanal ou administratif.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 28 JUIL, 2009

Affiché le 28 JUIL, 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président-Délégué,

Pierre GRENADE